

Sylvia Couvez  
Collège Hugo, Caudebec en caux

## **Collaboration prof doc - CPE : sensibiliser les élèves au respect des lois dans leurs usages des outils de communication en ligne**

**Contexte** : un collège semi rural, 570 élèves. Public hétérogène, mais assez réceptif.

**Historique de la démarche** : l'idée d'une collaboration naît au départ dans le cadre d'une réflexion visant à préparer l'inspection de la collègue CPE. Elle émet le souhait d'amener les élèves à réfléchir à leurs usages d'internet et aux conséquences possibles sur leurs relations avec les autres dans l'enceinte du collège. Cet objectif spécifique s'accorde spontanément avec la nécessité pour le professeur documentaliste de former les élèves à la connaissance et au respect des règles dans leurs usages des réseaux sociaux et autres outils de communication et d'expression en ligne.

### **Modalités :**

- Formation de toutes les classes de 5e
- 1 heure à l'année assurée par le professeur documentaliste et la CPE.
- inscription de la séance dans le cadre du CESC, en complément d'une action du GAPASE sur les « dangers du web » à l'attention des parents.
- Séance qui participe à la formation des élèves pour la validation de compétences du B2i (2.1. s'interroger sur les lois se rapportant à ses usages numériques ; 2.2. CNIL et données personnelles, mot de passe, cyberharcèlement ; 5. 1. s'exprimer sur les réseaux sociaux ou sur le web en respectant les autres).

### **Objectif pédagogiques du professeur documentaliste:**

informer les élèves de l'existence de lois qui encadrent et contraignent leurs usages de communication et d'expression sur internet (messagerie classique ou instantanée, blogs, réseaux sociaux).

### **Objectif de Vie Scolaire de la CPE :**

prévenir les incidents liés au non respect de l'autre dans les usages d'internet (vie privée, dignité, identité, image ... ) et leurs conséquences sur la vie au collège.

### **Objectifs communs :**

- donner aux élèves l'occasion de s'exprimer sur ces sujets et poser les bases d'une réflexion plus personnelle.
- Mieux connaître les pratiques des élèves

### **Déroulement :**

- après introduction de la séance (quels objectifs, pourquoi cette collaboration ?),

distribution d'un questionnaire anonyme sur les usages des outils de communication et d'expression en ligne

- temps de réflexion, seul ou en binôme : répondre à un QCM
- temps de correction / discussion : quelle réaction face aux différentes situations abordées dans le QCM (droit à l'image, vie privée, injures et diffamation, cyber harcèlement, usurpation d'identité) ? Que dit la loi ?

La CPE illustre les différentes situations par des anecdotes (anonymes bien sûr) de faits survenus au collège. Il s'agit de montrer la dimension très concrète des situations abordées par le biais du QCM.

Le professeur documentaliste expose les données liées au droit de l'information : devoirs et droits des utilisateurs, évolution du droit pour faire face à de nouveaux délits liés aux nouveaux usages, organismes de surveillance et de protection.

- Conclusion : nécessité d'un usage responsable. « Se mettre à la place de l'autre ». Connaître la loi pour respecter les autres et se protéger, voire se défendre.

### **Bilan :**

C'est une séance agréable à mener avec les élèves, qu'ils apprécient visiblement en jouant le jeu, en s'exprimant, parfois avec beaucoup d'honnêteté. Elle est en outre positive car :

- c'est une bonne chose que les élèves voient le professeur documentaliste et la CPE travailler ensemble. Ils sont souvent étonnés de voir que nous communiquons entre nous. Le message que nous leur faisons passer implicitement les interpelle : nos métiers sont différents, nos objectifs précis sont distincts mais l'objectif général est finalement le même : les amener à devenir des internautes responsables.
- Cette collaboration nous apporte beaucoup en tant que collègues travaillant dans le même établissement. Elle nous permet de mieux connaître le quotidien professionnel et les missions de l'autre.
- la complémentarité des approches rend la séance d'autant plus parlante pour les élèves : les interventions de la CPE sont concrètes et réalistes, du fait des différentes situations qu'elle a dû gérer sur ce sujet ; les interventions du professeur documentaliste permettent de prendre du recul par rapport à ces situations et de les inscrire dans un contexte plus général de droits et devoirs de tout utilisateur des moyens d'expression et de communication en ligne.
- Le questionnaire anonyme permet une meilleure connaissance des pratiques en ligne des élèves de 5e.

### **Evaluation :**

Il sera intéressant d'observer, dans les années à venir, l'évolution du nombre d'incidents liés à cette thématique au sein de l'établissement. Il sera difficile cependant d'attribuer une éventuelle hausse à cette séance, principalement parce qu'elle s'inscrit dans un programme plus large de prévention (interventions du GAPASE et de la BPDJ).

### **Perspectives :**

- améliorer le questionnaire anonyme (aperçu plus large des pratiques)
- diffuser le résultat du dépouillement auprès des membres de la communauté éducative.